
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 15 NOVEMBRE 2022

OBJET : RÉSIDENCE LES ARCADES

Révision annuelle des tarifs de restauration et autres activités

N° 2022-55

22 NOV. 2022

Date de transmission en Préfecture :

Date de mise en ligne : **22 NOV. 2022**

Date de la convocation du Conseil d'administration : **10 novembre 2022**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : **17**

Président de séance : **Sébastien FRANCOIS**

Secrétaire de séance : **Jessica DIONISIO**

Membres présents à la séance : Sébastien FRANÇOIS – Jessica DIONISIO – Agnès BERAL – Christelle RIVAT –
Christiane CONSTANT – Lionel BRUNEL – Jean VIRET – Jean-Louis CHAPON – Xavier DÉMONET – Brigitte
GAUTHIER-DUMORTIER

Membres ayant donné pouvoir : Serge BERARD (à Sébastien FRANCOIS) – Michèle EYMARD (à Agnès
BERAL) – Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO) – Marie-Thérèse MAUCOUR (à Jean VIRET)

Membres excusés : Christian VIVENS – Noëlle CROUZET – Nathalie BERTOCCHI

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 15 NOVEMBRE 2022

Dans un contexte de forte inflation sur cette année 2022, la collectivité doit faire face à une hausse de ses charges impactant notamment les postes d'énergie, les denrées alimentaires, le papier, le carburant, ou encore la masse salariale. Afin de maintenir le même niveau de service au public, la Centre Communal d'Action sociale doit revoir ses tarifs aux usagers pour garantir son équilibre budgétaire en 2023, cela représente une hausse de 5% des tarifs proposés au sein de la résidence.

Il est donc proposé de faire évoluer les tarifs des prestations proposées par la Résidence Les Arcades comme suit :

	Tarifs actuels	Tarifs au 01/01/2023
Résidents des Arcades et personnes âgées de la commune de plus de 70 ans	7.18 €	7.54 €
Administrateurs du CCAS et élus du Conseil municipal	7.18 €	7.54 €
Invités des résidents	9.90 €	10.40 €
Personnes extérieures	9.90 €	10.40 €
Repas de fête résidents et personnes âgées de la commune de plus de 70 ans	9.90 €	10.40 €
Repas de fêtes Invité résidents/ Personnes extérieures	14.51 €	15.24 €
Soupe	0.83 €	0.87 €
Boissons (1 unité : eau plate, eau gazeuse, 25cl de vin rouge blanc ou rosé)	0.82 €	0.86 €
Boissons (2 unités : jus de fruits, bières, cidres, autres boissons sauf alcool fort)	1.64 €	1.72 €
Portage des repas à domicile	8.21 €	8.62 €
(+frais de distribution)	7.18 + 1.03 €	7.54 + 1.08 €
Tarif social (dossiers étudiés en CA du CCAS)	4.04 €	4.24 €
Personnel CCAS ou Ville sans titres de restauration	2.94 €	3.08 €
Personnel CCAS ou Ville bénéficiaires de titres de restauration	6.08 €	6.38 €

Pour les personnels bénéficiaires de titres de restauration, il convient de rappeler que la valeur du titre est actuellement fixée à 7.00 €, de l'ordre de 4 € à la charge du CCAS et de 3€ à la charge de l'agent.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 15 NOVEMBRE 2022

Il est proposé d'appliquer les évolutions suivantes sur les autres tarifs proposés par la Résidence Les Arcades :

	Tarifs actuels	Tarifs au 01/01/2023
Jetons de lessive / sèche-linge	3.06 €	3.21 €
Salon de coiffure	21.87 € / mois	22.96 € / mois
Salon de pédicure/Réflexologue/ Autres activités « bien être... »	12.60 € / mois	13.23 € / mois
Photocopies	0.18 €	0.19 €

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration du CCAS d'approuver :

- La modification des tarifs restauration à compter du 1^{er} janvier 2023
- La modification des tarifs pour les salons de coiffure, pédicure, réflexologue et autres activités « bien-être... » à compter du 1^{er} janvier 2023 (facturation trimestrielle)
- De dire que les recettes seront prévues au chapitre 018 compte 7088 du budget de la Résidence Autonomie les Arcades pour les exercices 2023 et suivants.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

-APPROUVE :

- La modification des tarifs restauration à compter du 1^{er} janvier 2023
- La modification des tarifs pour les salons de coiffure, pédicure, réflexologue et autres activités « bien-être... » à compter du 1^{er} janvier 2023 (facturation trimestrielle)

-DIT que les recettes seront prévues au chapitre 018 compte 7088 du budget de la Résidence Autonomie les Arcades pour les exercices 2023 et suivants.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 15 NOVEMBRE 2022

Pour copie certifié conforme,
Serge BERARD
Maire de Brignais
Président du CCAS

Pour copie certifié conforme,
Pour Le Maire
Président du CCAS
Serge BERARD

Sébastien FRANCOIS
Vice-Président du CCAS



Secrétaire de séance,
Jessica DIONISIO

